



KPMG Entreprises
Haute Bretagne
15 rue du Professeur Jean Pecker
CS 14217
35042 RENNES Cédex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

OPCA de la Construction Bretagne
20 rue Alain Gerbault
CS 51326
35012 RENNES CEDEX

A Rennes, le 11 juin 2013

Rapport

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Directeur et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 6 novembre 1997, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'OPCA de la Construction Bretagne relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

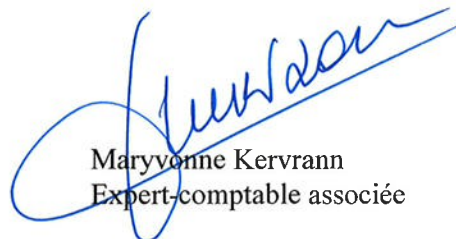
- Total du bilan : 512 718 EUR
- Chiffre d'affaires : / EUR
- Résultat net comptable : / EUR

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Roger Le Guyader
Expert-comptable



Maryvonne Kervrann
Expert-comptable associée

Bilan

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Au : 31/12/2012

N° SIRET: 30077258900028

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 31/12/2011	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Incorporel	Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Total				
	Corporel	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes Total	74 765	74 321	443	
	Financier (2)	Participations évaluées par équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Titres immob. de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières Total	762		762	
	Total de l'actif immobilisé		75 527	74 321	1 205	
	Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises Total			
		Créances (3)	Avanc. acomptes versés / commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé Total	116 100		108 430
		Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : Instruments de trésorerie Disponibilités Total	337 767		263 992
		Charges constatées d'avance		4 790		3 795
		Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance		511 522		425 427
	Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursements des emprunts Ecart de conversion actif					
Total de l'actif		587 049	74 321	512 728		
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

Bilan

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Au : 31/12/2012

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital social (dont versé :)		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		72 098
	Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)		36 748	
Situation nette avant répartition		108 846	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total		108 846	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	6 000	
Total	6 000		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total		
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 272	34 579
	Dettes fiscales et sociales	133 176	127 013
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	327 526	149 324	
Instrument de trésorerie			
Total	503 976	310 917	
Produits constatés d'avance	2 752	6 425	
Total des dettes et des produits constatés d'avance	506 728	317 342	
Ecart de conversion passif			
Total du passif	512 728	426 189	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	506 728	317 342	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires (3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Périodes 01/01/2012 31/12/2012 Durées 12 mois
01/01/2011 31/12/2011 12 mois

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

	France	Exportation	Total	Exercice précédent	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue { Biens Services				
	Chiffre d'affaires net				
	Productions stockées				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			742 560	756 446
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			75 624	40 450
	Autres produits				
	Total			818 185	796 897
Charges d'exploitation (2)	Marchandises { Achats Variations de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variations de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			175 113	165 018
	Impôts, taxes et versements assimilés			7 160	6 368
	Salaires et traitements			400 293	368 018
	Charges sociales			211 343	194 304
	- sur immobilisations { amortissements provisions			181	2 634
	Dotations d'exploitation				
	- sur actif circulant			6 000	
	- pour risques et charges			21 148	27 772
Autres charges					
Total			821 241	764 118	
Résultat d'exploitation		A	(3 055)	32 779	
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			452	55
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 603	2 305	
Total			3 055	2 360	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total					
Résultat financier		D	3 055	2 360	
Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)		E		35 139	

Compte de résultat

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Périodes 01/01/2012 31/12/2012 Durées 12 mois
 01/01/2011 31/12/2011 12 mois

EUR

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		12 725
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total		12 725
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		11 117
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		11 117
Résultat exceptionnel		F	1 608
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)			36 748
Renvois			
(1) Dont	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs { incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	{ charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs { incidence après impôts des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées			
(5) Dont intérêts concernant les entités liées			

Comptabilité tenue en euros

Annexe au 31 décembre 2012
ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Page : 8

OPCA de la Construction Bretagne

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31 décembre 2012
Montants exprimés en EUR

OPCA de la Construction Bretagne
20 rue Alain Gerbault - CS 51326 - 35012 Rennes Cedex
Ce rapport contient 9 pages

Annexe au 31 décembre 2012

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Table des matières

1	Faits majeurs	10
1.1	Dévolution situation nette à l'OPCA Construction	10
1.2	Décisions du conseil d'administration	10
1.3	Fusion des OPCA	11
2	Principes, règles et méthodes comptables	11
3	Situation au regard de la fiscalité	12
4	But de l'association	13
5	Informations relatives au bilan	13
5.1	Actif	13
5.1.1	Immobilisations corporelles	13
5.1.2	Placements de trésorerie – SICAV	13
5.1.3	Actif circulant – Classement par échéance	13
5.1.4	Produits à recevoir au 31 décembre 2012	13
5.1.5	Charges constatées d'avance au 31 décembre 2012	14
5.2	Passif	15
5.2.1	Provisions pour risques et charges	15
5.2.2	Autres dettes – Classement par échéance	15
5.2.3	Charges à payer au 31 décembre 2012	15
5.2.4	Produits constatés d'avance au 31 décembre 2012	15
6	Autres informations	16
6.1	Rémunération des dirigeants	16
6.2	Droits individuels à la formation	16
6.3	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition ...)	16
7	Autres informations diverses	16
7.1	Honoraires versés aux Commissaires aux comptes	16

Annexe au 31 décembre 2012

Page : 10

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

1 Faits majeurs

1.1 Dévolution situation nette à l'OPCA Construction

Le conseil d'administration a pris acte de la décision prise par le Ministre en charge de la Formation Professionnelle dans les arrêtés du 22 novembre 2012 de l'OPCA Bâtiment et l'OPCA Travaux Publics, publiés au J.O. le 8 décembre 2012, qui impose la dévolution au 1^{er} janvier 2012 de la situation nette arrêtée au bilan du 31 décembre 2011 de l'APR d'un montant de 108 847 € à Constructys. Le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 a été retraité en conséquence par l'inscription de la somme correspondante au crédit du compte de l'OPCA Construction.

Le montant correspondant a été affecté, dans les écritures comptables de Constructys, à la constitution d'un fonds de réserve destiné à financer les frais de restructuration des APR, après approbation par la DGEFP.

En conséquence, l'OPCA établira une lettre dit de « confort » qui sera jointe aux comptes de l'APR.

(APR : Association paritaire régionale).

1.2 Décisions du conseil d'administration

- Suite aux instructions de l'OPCA Construction, le conseil d'administration du 15 mars 2013 a acté la comptabilisation d'un avoir à établir à hauteur de l'excédent 2012, soit 2574 €, ramenant ainsi le résultat à 0.
- L'OPCA Construction, dans une circulaire du 18 décembre 2012 (relative au dispositif de dévolution des reports à nouveau), s'est engagé à « établir une lettre de confort » afin de « rassurer les financeurs sur la capacité et la situation financière de l'APR »
- Malgré les demandes formelles qui ont été faites à l'OPCA en janvier puis le 18 mars par le Président et le Vice-Président de l'APR, l'APR n'a pas reçu cette lettre de confort à la date du 6 juin 2013.
- Dans ce contexte, afin d'assurer la continuité d'exploitation de l'APR, le conseil d'administration de l'APR a décidé de décaler le règlement du montant de la dévolution (108 847 €) et de l'avoir à établir (2 574€) jusqu'à la réception de la lettre de confort.

Annexe au 31 décembre 2012

Page : 11

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

1.3 Fusion des OPCA

Suite à la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie et à l'accord collectif national du 29 juin 2010 relatif à la création de l'OPCA de la Construction, les trois OPCA relevant du secteur du BTP (OPCA Bâtiment, OPCA Travaux Publics, FAFSAB) ont fusionné au plan national. Au niveau régional, les associations délégataires des deux OPCA Bâtiment et Travaux Publics – dénommées AREF BTP – se sont transformées fin 2011 en Associations Paritaires Régionales OPCA de la Construction intégrant l'activité des entreprises du BTP de moins de 10 salariés relevant de l'ancien FAFSAB.

Pour ce qui concerne la Bretagne, cette nouvelle activité (assurée à la Délégation Technique Régionale FAFSAB de Nantes jusqu'au 31/12/2011) et transférée début 2012 s'est traduite par la création de deux postes de travail d'assistantes embauchées en CDD. La transformation de ces contrats CDD en CDI n'est autorisée qu'après l'achèvement du Plan Social d'Entreprise (PSE) conduit au niveau du siège de Constructys et prévu fin mars 2013.

Les nouvelles charges résultant de la fusion avec le FAFSAB ont été uniquement compensées par le remboursement de la masse salariale correspondante (embauche de deux assistantes en CDD). En revanche, le montant remboursé n'a pas pris en compte les charges indirectes générées par ce surcroît d'activité (téléphone, affranchissement, fournitures administratives,...).

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

- Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- comptabilisation en coûts historiques ;
- principe de prudence ;
- permanence des méthodes.

Annexe au 31 décembre 2012

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

3 Situation au regard de la fiscalité

Le régime fiscal des OPCA et de leurs associations délégataires a été précisé par le Ministère délégué au budget et à la réforme de l'état, Jean-François Copé, en date du 14 mai 2007 dans les termes suivants :

« La mission, assurée par les OPCA, de mutualisation des fonds versés obligatoirement par les employeurs et destinés au financement de formations professionnelles découle directement de l'organisation du système de formation professionnelle en France.

Compte tenu de sa spécificité, cette mission ne présente pas un caractère lucratif; par suite, elle n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés, ni à la taxe professionnelle.

Il résulte également de cette analyse et du fait que l'activité des associations délégataires des OPCA n'est en pratique réalisée par aucune autre structure lucrative que ces associations ne seront soumises à aucun des impôts commerciaux.

Par ailleurs, afin de maintenir l'adéquation entre le régime de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des entreprises cotisantes et celui des prestataires de formation, les OPCA demeurent soumis au dispositif prévu par l'article 261-4-4°a du code général des impôts (CGI) et aux articles 202 A à 202 D de l'annexe II à ce même code. Ainsi, selon qu'ils sont titulaires ou pas de l'attestation délivrée par la direction régionale à la formation professionnelle dont ils relèvent, les OPCA seront exonérés ou soumis à cette taxe.

En ce qui concerne les associations délégataires, je vous invite à vous rapprocher du ministère en charge de l'emploi et de la formation professionnelle afin de vous assurer que ces organismes entrent dans le cadre prévu pour l'obtention de l'attestation mentionnée à l'article 202 A déjà cité. Si tel était le cas, ceux-ci cesseraient d'être exonérés de plein droit à la TVA, et leur régime au regard de cet impôt devrait s'apprécier, comme pour les OPCA, à compter du 1^{er} janvier 2008, selon qu'ils ont obtenu ou non cette attestation.

S'agissant du règlement du passé, les présentes règles ne donneront lieu ni à rappel, ni à restitution. Il en résulte notamment que les rectifications qui ont été proposées par l'administration et, le cas échéant, mises en recouvrement à titre conservatoire, seront abandonnées ou dégrevées ».

Les OPCA bâtiment et travaux publics ont souhaité rester assujettis à la TVA.

En conséquence, le régime fiscal de l'OPCA de la Construction Bretagne reste inchangé :

- Assujettissement à la TVA,
- Exonération d'impôt sur les sociétés et de taxe professionnelle.

Annexe au 31 décembre 2012

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

4 But de l'association

L'association a pour objet de mettre en œuvre au niveau régional les missions déléguées par l'OPCA de la Construction selon des modalités fixées par convention entre ces deux parties.

5 Informations relatives au bilan

5.1 Actif

5.1.1 Immobilisations corporelles

5.1.1.1 Mouvements principaux

Acquisition d'un ordinateur portable d'une valeur de 625 €.

5.1.1.2 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

5.1.2 Placements de trésorerie – SICAV

	Prix d'achat	Cours au 31/12/2012	Plus-values latentes
222 EFI Performance	102 161	102 200	39
512 EFI Performance	235 606	235 704	98
	337 767	337 904	137

5.1.3 Actif circulant – Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

5.1.4 Produits à recevoir au 31 décembre 2012

N° Compte	Libellé	Montant HT	TVA
791050	Paritarisme 4 ^{ème} trimestre	9 227 €	1 808 €
748240	AGEFIPH	20 486 €	4 015 €
745500	R et D	5 685 €	1 114 €
740400	FPSP	33 518 €	
740205	INATER	19 167 €	

Annexe au 31 décembre 2012

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

740201	EDEC BTP	11 642 €	
	Total	99 725 €	6 937 €
	Total général	106 663 €	

5.1.5 Charges constatées d'avance au 31 décembre 2012

N° Compte	Libellé	Montant HT
606100	Eau	16 €
606400	Fournitures bureau	784 €
613800	Location photocopieur	710 €
615600	Maintenance informatique	792 €
616100	Assurance	1 300 €
618100	Documentation	718 €
626400	Télécommunication	470 €
	Total	4 790 €

Annexe au 31 décembre 2012

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

5.2 Passif

5.2.1 Provisions pour risques et charges

- A compter du 1^{er} janvier 2008, les OPCA bâtiment et travaux publics ont souscrit auprès de SMA Vie BTP un contrat portant sur le remboursement des indemnités légales ou conventionnelles de fin de carrière des cadres et Etam des organismes suivants :
 - OPCA Bâtiment
 - OPCA travaux publics
 - AREF BTP
 - GFC BTP

Les réserves constituées par les AREF ont été transférées sur le contrat groupe.

- Une provision de 6 000 Euros a été constituée au 31 décembre 2012 pour faire face à des travaux de rénovation des locaux.

5.2.2 Autres dettes – Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

5.2.3 Charges à payer au 31 décembre 2012

N° Compte	Libellé	Montant HT	TVA
614000	Charges locatives 35	1 600 €	314 €
606100	EDF Rennes (10 mois)	1 600 €	314 €
622600	Honoraires EC+ CAC	7 430 €	1 456 €
626000	PTT Affranchissement administratif	844 €	
611000	FFB EDEC 2011	7 305 €	
611000	FFB EDEC 2012	9 086 €	
611000	CAPEB EDEC 2012	4 320 €	
616400	SMABTP Engagement sociaux Etam	882 €	
616460	SMABTP Prévoyance collective	334 €	
6531FO	Paritarisme 4 ^{ème} trimestre	538 €	105 €
	Total	33 939 €	2 189 €
	Total TTC	36 128 €	

641200-428200	Provisions CP	39 502 €	
648100-438200	Provisions charges/CP	19 336 €	
643000-438600	SMABTP Maintien revenus	758 €	

5.2.4 Produits constatés d'avance au 31 décembre 2012

N° Compte	Libellé	Montant HT
740201	EDEC TP 2013	2 752 €
	Total	2 752 €

Annexe au 31 décembre 2012

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

6 Autres informations

6.1 Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles, ou salariés doivent être publiés.

Ce montant s'élève à 60 438 Euros pour l'année 2012.

6.2 Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	115
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	1 102

6.3 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition ...)

Néant.

7 Autres informations diverses

7.1 Honoraires versés aux Commissaires aux comptes

Honoraires versés au commissaire aux comptes :

- Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes 2 900 €
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal /

Honoraires totaux 2 900 €

Bilan actif

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

EUR

	31/12/2012	31/12/2011
Autres immobilisations corporelles		
21810000 - INST.AGEN.AMENEG.DIVER	15 713,57	15 713,57
21830000 - MATERIEL DE BUREAU	13 423,74	13 423,74
21831100 - MATERIEL INFORMATIQUE	7 762,10	7 137,35
21840000 - MOBILIER DE BUREAU	37 865,87	37 865,87
28181000 - AMORT.INSTALLAT.AGENC.	-15 713,57	-15 713,57
28183000 - AMORT.MATERIEL BUREAU	-13 423,74	-13 423,74
28183100 - AMORT.MATERIEL INFOR.	-7 318,41	-7 137,35
28184000 - AMORT.MOBILIER BUREAU	-37 865,87	-37 865,87
	443,69	0,00
Autres immobilisations financières		
27500000 - DEPOTS & CAUTIONNEMENT	762,25	762,25
	762,25	762,25
Autres créances		
40971000 - FOURNISSEURS EXPLOITATION DEBITEURS	5 156,64	4 998,25
42510000 - AVANCES/DEPLACEMENTS	1 290,91	1 290,91
43720000 - MUTUELLE	0,00	328,65
43760000 - CHEQUES DEJEUNER	132,00	3 141,60
43870000 - ORGANISMES SOCIAUX PRDTS A RECEVOIR	0,00	634,57
44566000 - TVA DEDUCTIBLE	164,07	0,00
44583000 - TVA/FACTURES A RECEV.	2 693,68	3 581,14
46870000 - PRODUITS A RECEVOIR	106 663,36	94 455,48
	116 100,66	108 430,60
Valeurs mobilières de placement		
50820100 - EFI PERF FX	102 161,24	0,00
50871000 - PLACEMENT TRESORERIE	235 605,86	263 992,05
	337 767,10	263 992,05
Disponibilités		
51220100 - COMPTE SUR LIVRET	20 507,96	20 055,48
51220200 - BTP-FONDS EXTERIEURS	1 001,88	0,00
51230000 - BTP	31 352,13	29 153,06
53000000 - CAISSE	1,87	0,40
	52 863,84	49 208,94
Charges constatées d'avances		
48600000 - CHGES CONSTATEES D'AV.	4 790,52	3 795,78
	4 790,52	3 795,78

Bilan passif

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

EUR

	31/12/2012	31/12/2011
Autres réserves		
10680000 - RESERVES	0,00	72 098,59
	0,00	72 098,59
Provisions pour charges		
15810000 - PROVISION POUR CHARGES	6 000,00	0,00
	6 000,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40110000 - FOURNISSEURS	7 143,47	4 954,83
40810000 - FOURN. FACTURES NON PARVENUES	36 129,19	29 624,51
	43 272,66	34 579,34
Dettes fiscales et sociales		
42820000 - PROVISIONS CONGES PAYE	39 502,26	38 327,78
43100000 - URSSAF	34 910,00	34 825,00
43711000 - MEDECINE DU TRAVAIL	0,00	652,06
43730000 - RETRAITE PREV.CADRES	15 953,89	15 689,99
43731000 - CAISSE ETAM	7 267,77	5 858,08
43750000 - COTIS.FORMATION CONT.	3 483,99	1 252,91
43820000 - CHARGES/CONGES A PAYER	19 336,35	19 052,74
43860000 - ORG.SOC.CHGES A PAYER	758,34	0,00
44551000 - TVA A DECAISSER	5 026,00	863,00
44584000 - TVA S/FACTURES A ETABLIR	6 937,98	9 384,35
44584100 - TVA RECUPEREE D'AVANCE	0,00	1 107,48
	133 176,58	127 013,39
Autres dettes		
46700000 - OPCA DE LA CONSTRUCTION	108 846,89	0,00
46750000 - EDDF	215 600,70	149 324,87
46860000 - OPCA-CHARGES A PAYER	3 079,23	0,00
	327 526,82	149 324,87
Produits constatés d'avances		
48700000 - PRODTS CONSTATES D'AV.	2 752,00	6 425,13
	2 752,00	6 425,13

Compte de résultat

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

EUR

	31/12/2012	31/12/2011	Var. %
Subventions d'exploitation			
74000000 - BUDGET DE FONCT OPCA DE LA CONSTRUC	610 674,12	600 411,68	1,71
74000100 - SUBVENTION DECAISSEMENT FONDS EXTER	0,00	5 877,59	-100,00
74000200 - FEEBAT	0,00	6 959,47	-100,00
74000300 - ADEC	0,00	1 120,00	-100,00
74000400 - CRP-CTP	-551,00	0,00	0,00
74020100 - EDEC (EDDF)	24 749,81	17 702,00	39,81
74020200 - GPEC-FFB	-1 336,00	5 100,00	-126,20
74020400 - SUBVENTIONS INATER	11 667,02	18 951,07	-38,44
74040000 - FPSPP	33 518,16	36 000,00	-6,89
74510000 - R & D (PCEIE)	0,00	28 000,00	-100,00
74550000 - R & D	26 319,25	0,00	0,00
74824000 - SUBVENTION AGEFIPH	37 519,00	36 324,61	3,29
	742 560,36	756 446,42	-1,84
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charg			
79118000 - TRANSFERT CHGES EXTER.	2 111,21	2 300,00	-8,21
79118100 - REMBT FORMATIONS	0,00	1 631,87	-100,00
79118300 - REMBT ASSURANCES	0,00	1 192,32	-100,00
79124000 - TRANSFERT CHARGES DE PERSONNEL	52 365,25	7 552,85	593,32
79125000 - REMBOURSEMENT PARITARISME	21 148,13	27 773,38	-23,85
	75 624,59	40 450,42	86,96
Autres produits			
75800000 - PROD.DIV.GESTION COUR.	0,24	0,28	-14,29
	0,24	0,28	-14,29
Autres achats et charges externes			
60610000 - EAU - ENERGIE	2 673,07	2 872,24	-6,93
60630000 - FOURNIT.ENTR.PT EQUIP.	1 112,72	1 040,97	6,89
60640000 - FOURNITURES DE BUREAU	6 481,24	4 781,82	35,54
60660000 - CARBURANTS	10 474,74	9 539,00	9,81
61100000 - SOUS TRAITANCE GENERAL	13 724,00	12 197,58	12,51
61320000 - LOCATION IMMOBILIERE	27 937,60	27 060,00	3,24
61352000 - LOCATION DE VOITURES	21 143,00	18 999,63	11,28
61380000 - LOCATIONS DIVERSES	4 739,38	5 139,44	-7,78
61400000 - CHARGES LOCATIVES	4 756,41	4 760,25	-0,08
61520000 - ENTRET.& REP.LOCAUX	4 239,09	3 738,60	13,39
61550000 - ENTRET.& RAP.MATERIEL	2 257,52	114,14	NS
61551000 - PHOTOCOPIES	5 603,38	4 986,67	12,37
61552000 - ENTRET.REPAR.VEHICULES	2 694,34	4 670,84	-42,32
61560000 - MAINTENANCE	1 495,87	867,89	72,36
61611000 - ASSURANCES LOCAUX	1 276,72	1 005,61	26,96
61630000 - ASSURANCE VEHICULES	2 621,95	2 878,64	-8,92
61645000 - ASSURANCE RESP.CIVILE	437,77	437,77	0,00
61646000 - ASSUR.PREVOY.COLL.BAT.	1 917,48	1 183,79	61,98
61648000 - ASSURANCE LICEN.RETR.	4 614,82	3 929,24	17,45
61700000 - ETUDES & RECHERCHES	0,00	3 000,00	-100,00
61810000 - DOCUMENTATION GENERALE	1 653,07	1 771,18	-6,67
61850000 - COLLOQUES & CONFERENCE	0,00	2 177,91	-100,00
62110000 - PERSONNEL INTERIMAIRE	11 420,88	6 384,89	78,87

Compte de résultat

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

EUR

	31/12/2012	31/12/2011	Var. %
62260000 - HONORAIRES	7 428,90	7 369,92	0,80
62370000 - PUBLICITE	-779,50	2 130,00	-136,60
62380000 - DONS LIBERALITES	162,50	50,00	225,00
62510000 - DEPLACEMENTS	6 019,44	7 620,67	-21,01
62520000 - FRAIS DE REPAS	3 732,16	5 691,78	-34,43
62550000 - FRAIS DE DEMENAGEMENT	2 233,30	0,00	0,00
62560000 - MISSIONS & RECEPTIONS	2 079,35	2 213,59	-6,06
62600000 - AFFRANCHISSEMENTS	10 160,99	6 068,94	67,43
62610000 - FRAIS EXPEDITIONS IMP.	451,25	926,64	-51,30
62640000 - TELEPHONE	10 129,25	5 093,16	98,88
62641000 - TELEPHONE VOITURES	0,00	4 100,09	-100,00
62780000 - FRAIS TENUE DE COMPTE	221,21	215,98	2,42
	175 113,90	165 018,87	6,12
Impôts, taxes et versements assimilés			
63330000 - PART.EMPLOY.FORM.CONT.	6 151,76	4 233,66	45,31
63520000 - PRORATA TVA	1 008,80	1 798,44	-43,91
63780000 - TAXES DIVERSES	0,00	336,00	-100,00
	7 160,56	6 368,10	12,44
Salaires et traitements			
64100000 - REMUNERATION PERSONNEL	407 724,17	373 362,37	9,20
64120000 - CONGES PAYES	1 174,48	3 235,23	-63,70
64140000 - INDEMNITES	1 081,01	679,68	59,05
64141000 - AVANTAGES EN NATURE	-9 686,09	-9 258,48	4,62
	400 293,57	368 018,80	8,77
Charges sociales			
64510000 - COTISATIONS URSSAF	127 249,28	116 003,03	9,69
64520000 - MUTUELLE	7 618,32	7 685,32	-0,87
64530000 - CAISSE DES CADRES	26 407,70	25 754,61	2,54
64531000 - CAISSE ETAM	11 898,09	9 869,47	20,55
64540000 - COTISATIONS ASSEDI	17 532,06	16 135,99	8,65
64550000 - COT.SMA IND.JOURNALIER	6 967,28	4 234,48	64,54
64730000 - MEDECINE DU TRAVAIL	1 900,70	1 667,10	14,01
64760000 - TITRES REPAS	11 486,71	10 507,97	9,31
64810000 - CHARGES SOCIALES/CP	283,61	2 446,95	-88,41
	211 343,75	194 304,92	8,77
Dotations d'exploitation sur immobilisations Amortissements			
68112000 - DOTAT.AMORTISSEMENTS	181,06	2 634,44	-93,13
	181,06	2 634,44	-93,13
Dotations d'exploitation pour risques et charges			
68151000 - DOT PROV GROSSES REPARATIONS	6 000,00	0,00	0,00
	6 000,00	0,00	0,00
Autres charges			
65310000 - DEPLACT.& PERTE SAL.ADMINIST	21 148,13	27 772,98	-23,85
65800000 - AUT.CHGES GESTION COU.	0,18	0,00	0,00
	21 148,31	27 772,98	-23,85
Autres intérêts et produits assimilés			
76800000 - AUTRES PROD.FINANCIER	452,48	55,48	715,57

Compte de résultat

ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

EUR

	31/12/2012	31/12/2011	Var. %
	452,48	55,48	715,57
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
76700000 - PRODUITS NETS CESSIONS VMP	2 603,48	2 305,50	12,92
	2 603,48	2 305,50	12,92
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
77520000 - PROD.CES.ELEM.ACT.IM C	0,00	12 725,87	-100,00
	0,00	12 725,87	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
67510000 - VALEUR COMPTABLE ACTIF CEDE	0,00	11 117,56	-100,00
	0,00	11 117,56	-100,00